



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 10

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 19 février 2026

**OBJET : CRÉATION ET
SUPPRESSION DE POSTES SUITE
A AVANCEMENT DE GRADE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.
DIANA C. QUERNEC GARIN C.
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU
S.

EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à
BAARSCH C. » CORNU C. « pouvoir à
TRONCHON J. » CHANTELOT L.

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L 313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu que dans le cadre de la promotion sociale 2026, un agent remplit les conditions à un avancement de grade correspondant au poste occupé, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant,

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Madame le maire propose au conseil municipal la suppression de poste à décider en vue de la création du nouveau poste déterminés par le motif ci-dessous :

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	01/04/2026	adjoint technique territorial principal de 2e classe	01/04/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la suppression et création de postes ci-dessus proposées ;

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits au budget de l'exercice 2026 ;

CHARGE Madame le maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir des dates de suppression et création de poste mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Gilles BILLARD



Le maire
Pascale MORIAUD

